



RHONELLE COLOR «RUN AND COLOR»

Règlement 2025

Article 1 : Présentation

La Rhônelle Color, course colorée est organisée par l'association Vallée d'Auno en Fête en collaboration avec la ville d'Aulnoy-lez-Valenciennes.

La Rhônelle Color est une course ou marche non compétitive de 5 km, ouverte à tous, avec des points de passage tous les 1 km ou de la poudre colorée spécifique (voir Article 9) est envoyée sur les participants.

Article 2 : modalités de participation

Conditions d'âge :

La Rhônelle Color est une course ouverte à tous.

Pour les participants mineurs, l'inscription devra être faite par une personne ayant autorité légale.

Condition physique :

Aucun certificat médical n'est demandé aux participants, la Rhônelle Color n'est pas une compétition sportive. Les participants devront déclarer s'inscrire en toute connaissance de cause et se porter garant de leur condition physique, qui doit être en adéquation avec l'effort induit par la participation à cet événement.

De ce fait, les participants s'engagent à ne pas poursuivre les organisateurs en cas de défaillance physique.

Les participants sont conscients que cette épreuve comporte certaines contraintes et qu'ils ne doivent pas s'inscrire s'ils ne sont pas aptes médicalement.

Personnes à mobilité réduite ou enfant en poussette

Le parcours de la course est adapté aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes, néanmoins, le parcours comprend une partie pavée et du dénivelé.

Article 3 : Assurances

Responsabilité de l'association Vallée d'Auno en Fête

L'association souscrit une police d'assurance en conformité avec l'événement sportif.

Accident individuel

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Casse ou vol

L'association Vallée d'Auno en Fête ne serait être tenue responsable en cas de casse ou de vol de vos objets.

Article 4 : Les inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 1er février 2025 sur le site <https://in.njuko.com/les-courses-de-la-rhonelle-2025> et ce dans la limite des places disponibles.

L'inscription à la course comprend un kit de départ, pour les adultes, avec : sac, tee shirt, lunettes de soleil et sachet de poudre (pour le lancer final).

Tarifs : Adultes et + 11 ans : 13 € (frais d'inscription compris).

Enfants moins de 11 ans : 4 € (frais d'inscription compris).

Pour tout renseignement concernant la course, vous pouvez contacter le service des sports au 03.27.33.56.66.

En cas d'absence du participant, aucune demande de remboursement ne pourra être réalisée.

L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date prévue si la limite du nombre de place est atteinte.

Article 5 : Rétractation

En raison des frais engendrés par toute annulation, il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait.

L'organisation proposera le report de l'inscription l'année suivante sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'absence pour blessure ou maladie.

Pour toute demande d'annulation contacter le service des sports.

Article 6 : Droit à l'image

En s'inscrivant à la Rhône Color, les participants autorisent l'utilisation et la publication de photos ou vidéos dans les supports physiques ou virtuels de communication de la ville d'Aulnoy-lez-Valenciennes (site municipal, Facebook, bulletin municipal). Les participants autorisent également les médias à utiliser les images et vidéos prises à l'occasion de cet événement.

Article 7 : Retrait du kit de départ

Le kit de départ (sac, tee shirt, lunettes de soleil et sachet de poudre) est à retirer :

- Le samedi 5 avril au magasin Décathlon d'Aulnoy.
- Sur place (salle de l'Union) avant le départ.

Il est possible qu'un seul membre d'une inscription collective retire les kits pour tout le monde.

Article 8 : Le Parcours

Le parcours de 5 km emprunte les rues et chemins de la ville d'Aulnoy-lez-Valenciennes. Le parcours comporte des dénivelés positifs et une portion pavée. A chaque kilomètre parcouru, les participants franchissent un point de passage avec lancer de poudre colorée.

Article 9 : La poudre colorée

Il s'agit d'une poudre 100 % naturelle, fabriquée avec 99 % d'amidon de maïs et 1 % de colorant alimentaire (ne contient pas de gluten).

Il est conseillé aux participants de porter les lunettes de protection et le tee-shirt fournis dans le kit de départ.

Pour les enfants, une paire de lunettes de soleil sera offerte.

La poudre étant très fine, il est conseillé de protéger les appareils électroniques. La poudre dans les cheveux part avec un shampoing classique.

Article 10 : Sécurité

Un poste de secours sera assuré par les ambulances RAFALE.

Article 11 : Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la course sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

En cas d'annulation due au durcissement des règles sanitaires ou de sécurité et si le kit de départ n'a pas été remis, l'organisateur procédera au remboursement intégral de l'inscription.

Article 11 : Acceptation du règlement

L'inscription et la participation à la Rhône Color impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

En fonction de l'évolution du contexte sanitaire ou sécuritaire ce règlement est susceptible d'être modifié.

